



**CHARTRES  
DE BRETAGNE**

— MAIRIE —

Esplanade des Droits de l'Homme  
B.P. 77635  
35176 Chartres-de-Bretagne  
Tél. 02.99.77.13.00  
Fax 02.99.77.13.01

Monsieur TRELLEYER

15 rue Paul Gauguin

35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE

Monsieur,

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme vous m'interrogez sur l'orientation du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) qui concerne le secteur sud.

Lors des études relatives à la création du lotissement communal des Touches, plusieurs documents ont fait référence à un développement de la commune au Sud. C'est en particulier le cas du schéma d'aménagement, et des plans d'ensemble, et de réalisation annexés au permis de lotir qui font figurer une continuité de voirie au Sud de la rue Gauguin. Ces documents ont toujours été consultables en Mairie, comme auprès du Notaire qui a rédigé les actes de vente dont vous êtes titulaires. Dans cette logique les études complémentaires conduites lors de la procédure de révision de PLU ont évidemment repris ce principe de continuité.

Toutefois, je tiens à vous préciser très clairement, comme Monsieur Deloffre a pu le faire lors de rendez-vous que certains d'entre vous ont pris en Mairie, que cette orientation n'est qu'une hypothèse d'aménagement. Nous avons toujours affirmé notre volonté de conduire le développement urbain de la Commune dans le respect des secteurs existants ; ce qui d'ailleurs a fait l'objet d'écrits.

C'est dans ce sens que, lors du Conseil Municipal du 2 mars dernier, j'ai proposé des principes de circulation différents dans le cadre des études préalables à la création de la ZAC. Ma proposition a fait l'objet d'une approbation à l'unanimité du Conseil. Un schéma de voirie plus opérationnel et différent dans sa conception sera donc mis à l'étude dans le projet de la ZAC préfigurant le futur éco-quartier Chartrain. En effet, contrairement aux propositions antérieures et ressortant d'études techniques soumises aux élus, notre schéma de circulation permettrait de modifier sensiblement l'organisation des flux des véhicules motorisés, en les renvoyant plus au Sud (en limite des champs urbains). Dans ce contexte, le transit des transports collectifs par la rue Paul Gauguin ne constitue qu'une hypothèse de travail au même titre que cela peut être le cas pour tout autre axe de circulation dans la Ville.

Dans les prochaines semaines, des études devront proposer plusieurs scénarii d'aménagement. Comme nous l'avons toujours pratiqué, nous serons très attentifs à la manière dont s'organisera le développement urbain en relation avec le tissu existant.

Restant à votre disposition, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Philippe BONNIN  
Vice Président du Conseil Général

